

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Depuis de nombreuses années, le Département du Bas-Rhin valorise le site du Champ du Feu tant pour les activités de tourisme et de loisirs que pour l'aspect environnemental.

Le Département souhaite soutenir les actions qui relèvent du domaine public (ski de fond, randonnées, sports de loisirs...) laissant au secteur privé le développement du domaine skiable alpin et l'offre commerciale afférente.

Un terrain de luge situé à côté du chalet départemental pose des problèmes de sécurité et nécessite un réaménagement.

Le Champ du Feu étant situé dans une zone éligible aux "crédits Massif" (CIMV), il est possible d'obtenir des cofinancements pour ce réaménagement.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les conditions de réaménagement du terrain de luge, et à solliciter les cofinancements pour la réalisation de cette opération.

1. Localisation

Le terrain de luge concerné par le projet de sécurisation se situe à côté du chalet du Conseil Général sur la route de la Serva (RD414) dans la commune de Belmont.



Le secteur du Champ du Feu est stratégique : le nouveau chalet, dont le Département est Maître d'Ouvrage, se situe à proximité du point de départ des pistes de ski nordique, du domaine privé des pistes de ski alpin, et à proximité d'une auberge-restaurant.

Historiquement, le terrain situé à côté du chalet du Champ du Feu a toujours été un lieu "libre d'accès" et "attractif" pour toutes les familles du Bas-Rhin, et plus particulièrement pour les enfants s'adonnant à la pratique de la luge dans un environnement situé à 1000 mètres d'altitude bénéficiant d'un enneigement durable pendant la période hivernale.

Dans l'optique d'une continuité avec la reconstruction du chalet du Champ du Feu (mis en service lors la saison hivernale 2012-2013), une sécurisation durable du terrain de luge fait partie des principaux objectifs du Conseil Général. D'autant plus qu'aujourd'hui, le chalet offre aux familles un lieu permettant des moments de détente et de pauses notamment avec une salle réservée aux pique-niques et une terrasse surplombant le terrain de luge.

2. Le problème de sécurité des usagers

Ce terrain appartenant au Département affiche une configuration topographique propre à la montagne, avec une pente d'environ 12% aboutissant sur un terrain "privé" où la pente s'accentue jusqu'à 20% dans un secteur parsemé d'arbres et de rochers.

Afin de sécuriser ce terrain, des dispositifs de protection de type matelas en mousse et filets sont mis en place chaque année.

Certes ce "mur" de matelas permet un arrêt du lugeur, mais dans des conditions brutales et engendrant une dégradation des dispositifs.

De plus, le manque de respect et de responsabilité de certains usagers a engendré des accidents graves ces dernières années.

3. Foncier

Acquisition d'une parcelle de 63a (a fait l'objet d'un rapport antérieur)

4. Projet de sécurisation

• Principe du projet

Le Département du Bas-Rhin propose un projet de sécurisation avec les principes suivants :

- utilisation de l'ensemble du foncier disponible,
- mise en place d'un accès unique et direct depuis le chalet,
- identification d'une zone de départ,
- réaménagement du terrain avec modelage du terrain actuel et réalisation d'une plate-forme d'arrivée en contre-pente,

- protection des usagers avec mise en place de matelas de protection autour des arbres et des haies existantes,

5. Planning et financement

Début des travaux à l'automne 2014 pour mise en service au début de la saison hivernale 2014/2015

Acquisition foncière (hors subvention éventuelle) : 16 000€ TTC

Estimation du réaménagement (hors subvention éventuelle) : 40 000€ TTC

Sollicitations de cofinancement

La Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) fait du développement touristique du massif des Vosges l'une de ses priorités. Elle permet dans certains cas d'obtenir des financements.

Outre le fait que le Champ du Feu fasse partie du zonage identifié par la CIMV, c'est son très fort potentiel touristique qui fait sa force. C'est ainsi que le projet de réaménagement du champ de luge répond favorablement à l'objectif de la CIMV. La reconstruction du chalet avait d'ailleurs déjà bénéficié d'une participation financière de la CIMV.

Une première approche de ce dossier permet d'espérer une subvention de l'ordre de 10 à 40% du montant de l'opération.

Aussi, je vous propose de solliciter une participation financière pour ces travaux auprès du Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

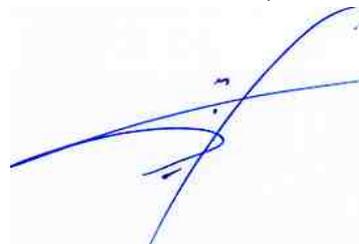
- *approuve la proposition de réaménagement et de sécurisation du champ de luge situé au Champ du Feu*
- *décide de solliciter le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges pour le cofinancement de l'aménagement.*

En conséquence, elle autorise le président à signer tous les actes nécessaires :

- *à la réalisation de l'opération, notamment liés à l'acquisition du foncier nécessaire,*
- *à l'obtention des cofinancements auprès du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges.*

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL